

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 23.09.2011

Date de révision : 23.09.2011

Page 1 de 14

Désignation commerciale: CUROX M-202

DE / FR

Version: 1.4

## 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

#### Informations sur le produit

Désignation commerciale : **CUROX M-202**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Durcisseur

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : **United Initiators GmbH & Co. KG**  
Dr. Gustav-Adolph-Str. 3  
82049 Pullach  
Germany

Adresse e-mail : contact@united-in.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49 / 89 / 74422 – 0

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### **Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Liquides inflammables, Catégorie 3

Peroxydes organiques, Type D

Toxicité aiguë, Catégorie 4

Corrosion cutanée, Catégorie 1B

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H242: Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

#### **Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)**

Comburant

R 7: Peut provoquer un incendie.

Corrosif

R34: Provoque des brûlures.

Nocif

R22: Nocif en cas d'ingestion.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### **Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 23.09.2011

Date de révision : 23.09.2011

Page 2 de 14

Désignation commerciale: CUROX M-202

DE / FR

Version: 1.4

Mentions de danger	:	H226 H242 H302 H314	Liquide et vapeurs inflammables. Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Conseils de prudence	:	<b>Prévention:</b> P210  P220  P235 P262  P280  <b>Intervention:</b> P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  P315 P378  <b>Stockage:</b> P403 + P233  <b>Élimination:</b> P501	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Tenir/stocker à l'écart des vêtements/ acides et bases puissants, des sels de métal lourd et des substances réductrices /matières combustibles Tenir au frais. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin. Utiliser du sable sec, de la poudre chimique sèche ou de la mousse résistant à l'alcool pour l'extinction.  Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  Éliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 1338-23-4 méthylethylketoneperoxide

Étiquetage selon les Directives CE: 1999/45/CE

Symboles de danger :



Comburant



Corrosif



Nocif

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 23.09.2011

Date de révision : 23.09.2011

Page 3 de 14

Désignation commerciale: CUROX M-202

DE / FR

Version: 1.4

Phrase(s) R	: R 7 R22 R34	Peut provoquer un incendie. Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures.
Phrase(s) S	: S 3/7  S14  S26  S36/37/39  S45  S50	Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais. Tenir éloigné des acides et bases puissants, des sels de métal lourd et des substances réductrices. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Ne pas mélanger avec des accélérateurs et des promoteurs.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 1338-23-4 méthylethylketoneperoxide

## 2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

## 3. Composition/ informations sur les composants

### 3.1 Mélanges

Nature chimique : Mélange liquide

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	Classification (67/548/CEE)	Classification (1272/2008/CE)	Concentration [%]
	No.-CE			
	Numéro d'enregistrement			
methylethylketoneperoxide	1338-23-4	O; R 7 Xn; R22 C; R34	Org. Perox. C; H242 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314	>= 25 - < 35
	215-661-2			
	01-2119514691-43-0000			
butanone	78-93-3	F; R11 R66 R67 Xi; R36	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	>= 3 - < 5
	201-159-0			
peroxyde d'hydrogène en solution; eau oxygénée	7722-84-1	O; R 8 R 5	Ox. Liq. 1; H271 Acute Tox. 4; H332	<= 2
	231-765-0			

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 23.09.2011

Date de révision : 23.09.2011

Page 4 de 14

Désignation commerciale: CUROX M-202

DE / FR

Version: 1.4

		C; R35 Xn; R20/22	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1A; H314	
--	--	----------------------	---	--

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Eloigner du lieu d'exposition, coucher. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
- En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Appeler immédiatement un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

### 5.3 Conseils aux pompiers

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 23.09.2011

Date de révision : 23.09.2011

Page 5 de 14

Désignation commerciale: CUROX M-202

DE / FR

Version: 1.4

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection respiratoire. Porter un équipement de protection individuel.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans le sous-sol. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Ne pas contaminer l'eau. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Saisir mécaniquement avec précaution (par ex. avec une pelle PE propre). Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales.

### 6.4 Référence à d'autres sections

voir chapitre: 7, 8, 11, 12 et 13

### 6.5 Autres informations

Ne jamais ajouter d'autres substances ou déchets aux restes du produit! Mettre les restes du produit en lieu sûr et les amener à la déchetterie réglementaire.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8.

Classe d'explosibilité de poussière : donnée non disponible

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 23.09.2011

Date de révision : 23.09.2011

Page 6 de 14

Désignation commerciale: CUROX M-202

DE / FR

Version: 1.4

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Défense de fumer.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Eviter les impuretés (par ex. rouille, poussière, cendres), risque de désagrégation!

Précautions pour le stockage en commun : Stocker séparé d'autres substances dangereuses et incompatibles.

Température de stockage : < 30 °C

Autres données : Température de stockage nécessaire pour garantir la qualité liquide jusqu'à moins de -25 °C

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

donnée non disponible

## 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Base	Mise à jour
butanone	78-93-3	AGW: 600 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm DFG, EU, H, Y,	DE TRGS 900	2010-08-04
Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Base	Mise à jour
butanone	78-93-3	TWA: 600 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm STEL: 900 mg/m <sup>3</sup> , 300 ppm	2000/39/EC	2000-06-16

Autres informations sur les valeurs limites: voir chapitre 16

### Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail - TRGS903

Nom de la substance	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Mise à jour
butanone	78-93-3	2-butanon: 5 mg/l (U)	a	2004-08-01

#### Remarques:

a  
b

No time limit  
Immediately after exposition or after working hours

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 23.09.2011

Date de révision : 23.09.2011

Page 7 de 14

Désignation commerciale: CUROX M-202

DE / FR

Version: 1.4

c  
d

In case of long-term exposition: after more than one shift  
Before the next shift

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Veiller à une ventilation adéquate.

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Appareil de filtrage court terme: filtre A.

#### Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle  
Épaisseur du gant : 0,5 mm  
Temps de pénétration : >= 8 h

Remarques : Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Protection faciale

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Éviter la pénétration dans le sous-sol.  
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.  
Ne pas contaminer l'eau.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide  
Couleur : incolore  
Odeur : caractéristique  
Seuil olfactif : Sans rapport  
pH : non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 23.09.2011

Date de révision : 23.09.2011

Page 8 de 14

Désignation commerciale: CUROX M-202

DE / FR

Version: 1.4

Point de fusion/point de congélation	: < -25 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: non applicable, Décomposition
Point d'éclair	: 56 °C Méthode: ISO 3679, Seta-Flash
Taux d'évaporation	: Sans rapport
Inflammabilité (solide, gaz)	: non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	: non applicable
Pression de vapeur	: donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: donnée non disponible
Densité	: 1,01 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Hydrosolubilité	: donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	: peut être mélangé Milieu: Phtalates
Température d'auto-inflammabilité	: non applicable, Se décompose par chauffage.
Température de décomposition	: env. 60 °C, SADT (test homologué ONU H.4), Désagrégation à accélération spontanée possible à partir de températures d'env. 60 °C.
Viscosité, dynamique	: 16 mPa.s à 20 °C
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
Propriétés explosives	: donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Peroxyde organique

## 9.2 Autres informations

Température d'inflammation	: non applicable
Indice de réfraction	: 1,437 à 20 °C
Miscibilité dans l'eau	: non miscible

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la TDAA.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 23.09.2011

Date de révision : 23.09.2011

Page 9 de 14

Désignation commerciale: CUROX M-202

DE / FR

Version: 1.4

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.  
Stabilité: Stable dans les conditions recommandées de stockage.

## 10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

## 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Accélérateur, acides et bases puissants, (sels de) métal lourd, réducteur, Eviter les impuretés (par ex. rouille, poussière, cendres), risque de désagrégation!

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie et de décomposition, des gaz et vapeurs irritants, caustiques, inflammables, nuisibles à la santé/ toxique

Décomposition thermique : env. 60 °C  
Méthode: SADT (test homologué ONU H.4)  
Note: Désagrégation à accélération spontanée possible à partir de températures d'env. 60 °C.

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat: 1.017 mg/kg  
Substance d'essai: méthylethylketoneperoxide (40% in dimethylphthalate)

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë : 550 mg/l  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 rat: 4.000 mg/kg  
Substance d'essai: méthylethylketoneperoxide (40% in dimethylphthalate)

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : Provoque des brûlures.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : Provoque des brûlures.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation : Résultat: Le produit ne sensibilise pas.  
Méthode: Essai de Maximalisation

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 23.09.2011

Date de révision : 23.09.2011

Page 10 de 14

Désignation commerciale: CUROX M-202

DE / FR

Version: 1.4

Substance d'essai: methylethylketoneperoxide (60% in dimethylphthalate/diacetone alcohol)

## Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.

## Cancérogénicité

donnée non disponible

## Toxicité pour la reproduction

donnée non disponible

## Tératogénicité

donnée non disponible

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

donnée non disponible

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

donnée non disponible

## Danger par aspiration

Toxicité par aspiration

donnée non disponible

## Information supplémentaire

butanone

: L'inhalation de hautes concentrations de vapeur peut provoquer une dépression du Système Nerveux Central et une narcose.  
L'inhalation des vapeurs à haute concentration peut causer une insuffisance respiratoire (oedème du poumon).

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson : CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 44,2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Substance d'essai: methylethylketoneperoxide (33% in dimethylphthalate)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. : CE50 (Daphnie): 39 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Substance d'essai: methylethylketoneperoxide (40% in dimethylphthalate)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 23.09.2011

Date de révision : 23.09.2011

Page 11 de 14

Désignation commerciale: CUROX M-202

DE / FR

Version: 1.4

Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata): 5,6 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Substance d'essai: méthylethylketoneperoxide (40% in dimethylphthalate)

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Bactérie): 48 mg/l  
Durée d'exposition: 30 min  
Substance d'essai: méthylethylketoneperoxide (33% in dimethylphthalate)

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Méthode: Closed Bottle Test  
Substance d'essai: méthylethylketoneperoxide (MEKP)

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

## 12.4 Mobilité dans le sol

donnée non disponible

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

## 12.6 Autres effets néfastes

donnée non disponible

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Information concernant l'élimination et l'emballage : Elimination:  
L'élimination du produit doit avoir lieu en accord avec les entreprises compétentes en la matière et conformément aux règlements concernant l'élimination des déchets.  
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

## 14. Informations relatives au transport

### ADR

Numéro ONU : 3105  
Description des marchandises : PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, LIQUIDE (méthylethylketoneperoxide)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 23.09.2011

Date de révision : 23.09.2011

Page 12 de 14

Désignation commerciale: CUROX M-202

DE / FR

Version: 1.4

Classe : 5.2  
Groupe d'emballage : --  
Code de classification : P1  
Étiquettes : 5.2  
Quantité limitée : LQ16  
Code de restriction en tunnels : (D)  
Dangereux pour l'environnement : non

## RID

Numéro ONU : 3105  
Description des marchandises : PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, LIQUIDE  
(methylethylketoneperoxide)

Classe : 5.2  
Groupe d'emballage : --  
Code de classification : P1  
Numéro d'identification du danger : 539  
Étiquettes : 5.2  
Quantité limitée : LQ16  
Dangereux pour l'environnement : non

## IATA

Numéro ONU : 3105  
Description des marchandises : Organic peroxide type D, liquid  
(methylethylketoneperoxide)

Classe : 5.2  
Groupe d'emballage : --  
Étiquettes : 5.2 (HEAT)  
Instructions de conditionnement : 570  
(avion cargo)  
Dangereux pour l'environnement : non  
Instructions de conditionnement : 570  
(avion de ligne)

## IMDG

Numéro ONU : 3105  
Description des marchandises : ORGANIC PEROXIDE TYPE D, LIQUID  
(methylethylketoneperoxide)

Classe : 5.2  
Groupe d'emballage : --  
Étiquettes : 5.2  
No EMS Numéro 1 : F-J  
No EMS Numéro 2 : S-R

Polluant marin : non

## Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

voir chapitre: 6, 7 et 8

## 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 23.09.2011

Date de révision : 23.09.2011

Page 13 de 14

Désignation commerciale: CUROX M-202

DE / FR

Version: 1.4

## Législation nationale

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1 (pollue faiblement l'eau)  
VwVwS (règlement de gestion des substances dangereuses pour l'eau) (Allemagne), annexe 4

Autres réglementations : BGV B4 organische Peroxide. (Exigences légales pour l'Allemagne)  
BG-Merkblatt M001 beachten (Exigences légales pour l'Allemagne)  
Produkt unterliegt nicht dem Sprengstoffgesetz (SprengG). (Exigences légales pour l'Allemagne) Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail.  
Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail. Störfallverordnung Anhang I (Exigences légales pour l'Allemagne)

Gefahrengruppe nach § 3 BGV B4: (Exigences légales pour l'Allemagne) Ib (Exigences légales pour l'Allemagne)

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

donnée non disponible

## 16. Autres informations

### Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R 5	Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R 7	Peut provoquer un incendie.
R 8	Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R11	Facilement inflammable.
R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R35	Provoque de graves brûlures.
R36	Irritant pour les yeux.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Autres informations

DFG Senate commission for the review of compounds at the work place dangerous for the

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 23.09.2011

Date de révision : 23.09.2011

Page 14 de 14

Désignation commerciale: CUROX M-202

DE / FR

Version: 1.4

EU	health (MAK-commission).
H	European Union
Y	Skin absorption
	When there is compliance with the OEL and biological tolerance values, there is no risk of harming the unborn child

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.